

Arrêté ministériel portant désignation d'un membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

A.M. 04-02-2015

M.B. 11-03-2015

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, 3° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition du syndicat libre de la fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak du premier décembre 2014 au premier décembre 2019 en remplacement de Monsieur Jean-Sébastien VENDENBUSSCHE (SLFP) : Monsieur Laurent PREAUX (SLFP).

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} décembre 2014.

Bruxelles, le 4 février 2015.

J.-Cl. MARCOURT